

Image not found or type unknown



Navigateur (TOR) : DARKWEB

Par **Gabin45Zerox**, le 12/09/2022 à 21:43

Hello.

Je suis passionné d'informatique et j'essaie de vraiment me perfectionner dans ce domaine (sans être pour autant un hacker ou autre)

Simplement, j'ai téléchargé le navigateur TOR qui permet d'aller sur le DarkWeb.

Je voulais simplement voir à quoi ça ressemblait (et si ça existait vraiment), j'ai vu des images censurées et j'ai également tout type de site (vente d'armes, drogue etc...)

Bref, j'ai désinstallé celui-ci car je souhaitais simplement voir à quoi ça ressemblait et si ça existait vraiment.

Puis-je être poursuivi pour ça ? C'est illégal ?

Tout en précisant que je n'ai rien téléchargé, acheté ou vendu quoi que ce soit.

En vous remerciant,

Gabin.

Par **Marck.ESP**, le 12/09/2022 à 22:04

Tor n'est pas illégal, (il l'est dans certains pays)..
mais il est de notoriété publique que c'est l'usage qui en est fait, qui est hors la loi. Donc, pour les autorités, passer par le dark est déjà un élément de suspicion.

Par **Gabin45Zerox**, le 12/09/2022 à 22:16

Oui mais si les autorités vérifient et voient qu'il n'y pas eu d'achats ou autre, ils verront bien que c'était de la simple curiosité non?

Je suis passionné d'informatique, je me suis intéressé à ça (suite après avoir vu une

émission) mais je m'intéresse tout autant au codage de site internet, par exemple.

Je suis loin d'être un criminel croyez moi et il y a des gens qui l'utilisent simplement pour naviguer anonymement sans forcément vouloir enfreindre la loi

Par **janus2fr**, le **13/09/2022** à **08:12**

Bonjour,

Pas d'affolement, utiliser Tor est parfaitement légal en France, seuls quelques pays "autoritaires" l'ont déclaré illégal. De plus, ce navigateur assurant au mieux possible l'anonyma de l'utilisateur, vous n'avez rien à redouter d'une utilisation "par simple curiosité".